



Règlement

Regulations

Définition et objet

Le Poitiers Film Festival (28 novembre – 5 décembre 2025) est organisé par le TAP - Scène nationale de Grand Poitiers.

Il a pour objectif de promouvoir les œuvres de créateurs du monde entier issus d'écoles de cinéma, d'universités ou d'instituts de formation aux métiers de l'image. Pour ce faire, le festival programme des films choisis par un comité de sélection et la déléguée générale.

Tous les films inscrits concourent pour la Sélection internationale. Les films français de moins de 20 minutes concourent également pour le programme compétitif So French!. Les films accessibles au jeune public pourront être repérés et programmés contre rétribution des droits de diffusion.

Conditions d'inscription

Tout film inscrit doit avoir été réalisé dans le cadre d'une formation au cinéma et/ou à l'audiovisuel.

Peuvent participer :

- les films terminés depuis le 1^{er} janvier 2024, n'ayant jamais été inscrits au festival
- les films de tous genres, de moins de 60 minutes
- les films : sans sous-titres si la langue originale du film est le français ou l'anglais / avec des sous-titres en français ou en anglais pour les autres langues

Il est possible d'inscrire plusieurs films. La participation est gratuite. Un courriel de confirmation de réception sera adressé à l'expéditeur. Les ayants droit s'engagent à ne pas retirer leur film après confirmation de leur sélection au festival.

Le formulaire d'inscription doit être rempli en ligne sur le site du festival au plus tard le 2 juillet 2025. Les résultats de la sélection seront communiqués par courriel aux candidats en octobre 2025.

Régie copies

Les modalités d'envoi des copies de projection des films sélectionnés seront indiquées aux personnes concernées une fois la programmation établie.

Le festival demande obligatoirement un fichier vidéo du film de bonne qualité. Ce fichier pourra être transformé par le festival en DCP.

Le festival accepte les DCP (non cryptés, sans KDM). Le DCP envoyé devra être tiré du même master que le fichier vidéo.

Les copies des films seront chargées sur le serveur FTP du festival ou envoyées par voie postale. Elles devront parvenir au festival avant le 20 octobre 2024.

Seules celles en parfait état de diffusion seront acceptées.

Definition and purpose

The Poitiers Film Festival (28th November – 5th December, 2025) is organized by the TAP - Scène nationale de Grand Poitiers. It aims to promote the works of creators from film schools, universities, or picture trades training institutes worldwide. To do so, the festival schedules films chosen by a selection committee and the Festival Director.

All registered films compete in the International Selection. French films under 20 minutes also compete in the So French! competitive programme. Films that are suitable for a young audience may be noticed and programmed, in which case broadcasting rights will be paid.

Eligibility conditions

All films submitted must have been shot in the context of a cinematographic or audiovisual training.

Eligibility:

- films completed since January 1, 2024 that were not previously submitted to the festival*
- films of any genre, under 60 minutes*
- films without subtitles if the original language is French or English / with French or English subtitles for all other original languages.*

Several films may be submitted. Participation is free. An acknowledgement email will be addressed to the sender. After receiving confirmation of their selection at the festival, the rights holders undertake to not withdraw their films from the Selection.

Application form must be filled online on the festival's website no later than July 2, 2025. Results will be communicated by email to the candidates in October 2025.

Print traffic

Procedures for forwarding the screening copies of the selected films will be specified to the persons concerned once the selection has been made.

Festival requests a high-quality video file of the film. This file may be converted into DCP by the festival. The festival accepts DCP (without KDM encryption key). The sent DCP must be extracted from the same master as the video file.

Film copies will be uploaded on the FTP server of the festival or sent by post. They must reach the festival office before October 19, 2025.

Only those in perfect screening condition will be accepted.

Sending films: sending arrangements will be the sender's responsibility. Customs duties will be the responsibility of the festival.

Film return: arranging the return of the films will be the responsibility of the festival. Films will be sent back within a month after the end of the festival.



POITIERS FILM FESTIVAL

films d'écoles
et jeune création
internationale

tap
scène
nationale

Envoi des films : le transport des films sera à la charge de l'expéditeur. Les frais de douane seront à la charge du festival.

Retour des films : le transport des films sera à la charge du festival. Les films seront renvoyés dans un délai d'un mois maximum après la fin du festival.

Les frais de douane seront à la charge du destinataire. Les films pourront également être remis à leur propriétaire en main propre à la fin du festival.

Invitation

Les réalisateurs dont les films sont sélectionnés seront invités à Poitiers pendant le festival.

Les conditions d'accueil (transport, hébergement et restauration) seront communiquées à chaque participant lors de l'annonce de sa sélection.

Les invités seront sollicités pour participer à des rencontres professionnelles, à des débats avec le public et éventuellement avec les publics scolaires et des journalistes.

Sous-titrage

Les films sélectionnés seront présentés en version originale sous-titrée électroniquement en français.

La traduction réalisée pour le sous-titrage électronique est la propriété de la société de sous-titrage.

Jurys et prix

Une quinzaine de prix (dotations financières et en moyens) sera attribuée par des jurys indépendants et par le public. Ils seront remis lors de la cérémonie de clôture pour la Sélection internationale et après la projection pour le programme So French!. La liste complète des prix sera annoncée sur le site internet en octobre 2025.

Les ayants droit des films récompensés s'engagent à faire figurer sur tout matériel publicitaire et promotionnel le libellé complet du prix.

Médias-communication

Les ayants droit d'un film sélectionné cèdent au festival, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies et d'extraits de leur film (15% maximum de la durée totale du film) pour diffusion à des fins promotionnelles dans les publications du festival, dans la presse, sur les chaînes de télévision, sur les réseaux sociaux et le site internet : www.poitiersfilmfestival.com.

Actions hors festival

Des reprises du palmarès pourront avoir lieu dans les 60 jours qui suivent la remise des prix.

Tout film sélectionné pourra être utilisé comme support pédagogique dans les établissements partenaires. Ces actions sont à but culturel et non commercial.

Customs duties will be the responsibility of the addressee. Films may also be delivered in person to their owners at the end of the festival.

Invitation

Directors of the selected films will be invited to Poitiers during the festival.

Transportation, accommodation and meal conditions will be communicated to each participant when his or her selection is announced.

Guests will be called upon to participate in professional meetings, in discussions with the audience, and possibly with school groups and journalists.

Subtitling

The selected films will be screened in their original language version, with electronic French subtitles.

Translations done for electronic subtitling remain the property of the subtitling company.

Juries and prizes

Approximately fifteen prizes (monetary and resource-oriented) will be awarded by independent juries and by festival-goers. Winners will be announced at the International Selection's closing ceremony and after the screening for the So French! program. The complete list of prizes will be announced on the website in October 2025.

Eligible participants undertake to mention the full title of the prize on all advertising and promotional material.

Media-Communication

Rights owners of the selected films grant to the festival, with no compensation in return, the right to reproduce photographs and to use clips (up to 15% of the total length of the film) of their films for promotional purposes in festival publications, the press, on television, on social networks and on the website www.poitiersfilmfestival.com.

Initiatives after the festival

Reruns of the award-winning films may take place within 60 days following the prize-giving ceremony.

Any selected film may be used as a teaching aid in partner schools. These initiatives are for cultural and non-commercial purposes.



Assurances

Le festival assure les copies des films pendant la période allant de la livraison des copies par le transporteur jusqu'à leur reprise par le transporteur pour leur réexpédition.

En cas de sinistre, les assureurs nommeront systématiquement un expert en matière cinématographique et la responsabilité du festival ne sera engagée que pour la valeur de remplacement de la copie du film, selon les tarifs nets de retraitage en vigueur dans le pays d'origine.

La participation au festival implique l'acceptation sans réserve, du présent règlement. Le festival se réserve la décision finale sur toute question non prévue par le présent règlement. Le Tribunal civil de Poitiers est seul compétent en cas de litige.

Insurances

The festival insures the film prints from the day when the films are delivered by carriers to the day when these films are given to the carriers for return shipment.

In the event of damage, the insurance company will systematically appoint an expert as regards cinematography and the responsibility of the festival will not be bound except for the film print replacement value, calculated on the basis of net prices at the rates applied in the original country.

Participation in the festival implies unreserved acceptance of the present rules. The Festival reserves final decision rights as regards any questions not provided for under the present rules. The Poitiers Civil Court has sole jurisdiction in case of litigation.